



LE DRAPEAU EUROPÉEN

Un symbole pour
toute l'Europe

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Douze étoiles pour un drapeau



■ Le drapeau bleu aux douze étoiles d'or flotte désormais partout sur notre continent.

■ Il symbolise depuis plus d'un demi-siècle l'ambition et la réalité de l'Europe.

■ **Adopté en 1955 par le Conseil de l'Europe et ses 14 pays membres d'alors, le drapeau européen n'a cessé depuis d'exprimer la volonté d'un nombre croissant d'États et de peuples de construire ensemble la paix et la prospérité dans le respect de valeurs communes : la démocratie, les droits de l'homme, l'État de droit et la valorisation de la diversité.**

■ En 1985, les Communautés européennes (aujourd'hui l'Union européenne) adoptent le drapeau, poursuivant le même projet fondamental au moyen d'autres méthodes politiques et institutionnelles.

■ Présent aux côtés des drapeaux nationaux, dans les mairies, les instances régionales et les institutions politiques nationales de toute l'Europe, le drapeau bleu et or, arboré bien sûr par les institutions européennes de Strasbourg, Bruxelles et Luxembourg, exprime également la présence de l'Europe dans le monde.

■ Avec l'accord des institutions, des milliers d'initiatives de la société civile et d'innombrables entreprises en ont fait un élément de leur identité visuelle.

■ Si la construction européenne compte des avancées spectaculaires, elle rencontre aussi des difficultés. Néanmoins, la volonté de progresser ne faiblit pas, comme en témoigne la pérennité du drapeau.

LA NAISSANCE DES DOUZE ÉTOILES

■ Dès sa création en 1949, le Conseil de l'Europe réalise que son attachement à l'unité européenne doit s'exprimer par des symboles forts.

■ La proposition de l'Union paneuropéenne du comte Coudenhove-Kalergi, un cercle jaune frappé d'une croix rouge sur fond bleu, de même que celle du Mouvement européen, un «E» vert sur fond blanc, ne remportent guère de succès.

■ D'ailleurs, il n'y aura aucune tentative sérieuse de promouvoir l'idée d'un drapeau avant que le Conseil de l'Europe devienne la première organisation politique officielle de l'Europe en 1949.

■ À partir de 1950, des groupes d'experts, des conseils et des comités examinent longuement une centaine de propositions d'artistes, d'héraldistes et d'amateurs enthousiastes du monde entier. Mais aucune décision n'est prise.



■ En avril 1955, les ministres sélectionnent deux projets, celui d'Arsène Heitz, un agent du Conseil de l'Europe, une couronne de « douze étoiles d'or à cinq rais, dont les pointes ne se touchent pas », et la proposition de Salvador de Madariaga, une constellation d'étoiles.

■ En décembre 1955, après approbation par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres adopte le premier projet. Toutes les institutions européennes sont invitées à l'adopter.

■ Inauguré par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe au château de la Muette à Paris, le 13 décembre 1955, le drapeau devient alors officiel.

Sélection des projets
de drapeaux européens non retenus



UN DRAPEAU COMMUN

■ En 1983, le Parlement européen, organe élu de l'Union européenne, adopte le drapeau créé par le Conseil de l'Europe et préconise qu'il devienne également l'emblème des Communautés européennes.

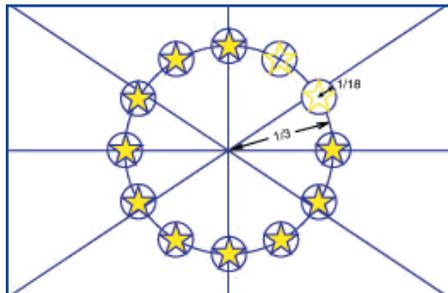
■ Le Conseil de l'Europe marque son accord et le Conseil européen (sommet de l'Union européenne) approuve cette proposition en juin 1985.

■ Depuis 1986, tant le Conseil de l'Europe que les Communautés européennes (devenues l'Union européenne) sont représentés par le drapeau et l'emblème européens. Le drapeau azur aux douze étoiles d'or est devenu le symbole par excellence de l'identité européenne et de l'Europe unie.

■ Le Conseil de l'Europe et la Commission européenne veillent à une utilisation respectueuse et digne de ce symbole.

■ Les institutions interviennent, le cas échéant, contre des utilisations abusives de l'emblème européen.

LA FORCE D'UN SYMBOLE



■ Le cercle de douze étoiles d'or sur un fond azur symbolise l'union, la solidarité et l'harmonie entre les peuples d'Europe. Il incarne les 700 millions d'Européens.

■ Le nombre d'étoiles ne change pas et n'est pas lié au nombre d'États membres de l'Union européenne ou du Conseil de l'Europe. Le chiffre douze évoque la perfection, la plénitude ou encore les mois de l'année, les heures du jour.

■ Toutes les étoiles du drapeau sont disposées verticalement avec une branche tournée vers le haut et deux autres s'appuyant sur une ligne horizontale non visible. Les étoiles sont disposées comme les heures sur le cadran d'une horloge. Elles forment un cercle ouvert et ne se touchent pas.



*Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.



LES 46 ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie- Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République slovaque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Turquie, Ukraine.

LES 27 ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Slovénie, Suède.

Membres du Conseil de l'Europe
 Membres du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne



Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne : deux organisations au service de la paix

■ Le Conseil de l'Europe travaille avec ses 46 États membres pour renforcer les droits de l'homme et la démocratie sur tout le continent et au-delà.

■ L'Union européenne s'emploie à rapprocher ses 27 États membres sur le plan économique et politique en harmonisant leur législation et leurs pratiques dans certains secteurs.

■ Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne unissent depuis plusieurs années leurs efforts pour renforcer la démocratie et les droits de l'homme partout où cela est nécessaire. Des programmes et d'importants moyens financiers sont mis en œuvre conjointement dans ce but.



ACTIONS

LE CONSEIL DE L'EUROPE

- Le Conseil de l'Europe prépare des conventions et établit des normes juridiques pour ses États membres.
- Il vérifie comment celles-ci sont mises en œuvre et développe des programmes pour aider les gouvernements à respecter leurs engagements.
- Les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme sont obligatoires et contraignants pour les pays concernés. Ils conduisent les gouvernements à modifier leur législation et leur pratique administrative dans de nombreux domaines.

L'UNION EUROPÉENNE (UE)

- L'Union européenne établit le droit européen, négocie les accords commerciaux et assure le financement de différents projets.
- Elle a créé une union économique et monétaire formant une zone de libre-échange avec une monnaie unique (l'euro).
- L'Union européenne a des compétences exclusives, notamment dans le domaine économique, ce qui signifie que ses États lui ont délégué une partie de leur souveraineté.

FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL DE L'EUROPE

■ **Le Comité des Ministres** est l'organe exécutif du Conseil de l'Europe. Composé des ministres des Affaires étrangères des États membres, il approuve le budget et le programme de travail de l'Organisation. Il surveille l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

■ **L'Assemblée parlementaire**, composée d'élus issus des 46 parlements nationaux, est un lieu de débats et de propositions sur les questions sociales et politiques du continent. Elle est à l'origine de nombreuses conventions de l'Organisation, dont la Convention européenne des droits de l'homme.

■ **La Cour européenne des droits de l'homme** veille au respect de la Convention européenne des droits de l'homme dans les 46 pays membres. Elle peut être saisie par les individus et les États.

L'UNION EUROPÉENNE (UE)

■ **La Commission européenne** est l'organe exécutif de l'UE. Elle propose et met en œuvre les lois européennes, gère le budget, assure le suivi des traités et la gestion quotidienne de l'UE.

■ **Le Conseil des Ministres** de l'UE représente l'intérêt général des gouvernements des États membres. Il partage les compétences budgétaires et législatives avec le Parlement européen.

■ **Le Parlement européen**, élu au suffrage universel direct, partage les compétences législatives et budgétaires avec le Conseil des Ministres de l'UE. Il élit le Président de la Commission européenne.

■ **La Cour européenne de justice** assure l'application du droit de l'UE et peut être sollicitée pour avis par les tribunaux nationaux.



Conseil de l'Europe
Avenue de l'Europe • 67075 Strasbourg • France

N'hésitez pas à consulter notre site internet
www.coe.int



Éditions du Conseil de l'Europe
book.coe.int

Documentation et ressources en ligne
edoc.coe.int



**Cette brochure présente l'histoire
et la symbolique du drapeau européen.
Celui-ci est l'emblème commun
des institutions européennes.**



PREMS 079724

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE